

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Didier BROUSSARD - Laurent DESPLAT - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT	procuration à	Eric MARTIN
Emmanuel MAGES	procuration à	Irène MONLUN
Jean-Luc BOSCH	procuration à	Guy BENEYTOU
Dominique POUSTYNNIKOFF	procuration à	Pierrick LAGARRIGUE
Laurence MENEZO	procuration à	Jean-François BOLZEC
Stéphanie JUILLARD	procuration à	Patricia GAU
Valérie WASTIAUX GIUDICELLI	procuration à	Benoît RAUTUREAU
Jean-Louis HAURIE	procuration à	Sébastien SAINT-PASTEUR
Betty DESPAGNE	procuration à	Gérard DUBOS
Patrick GUILLEMOTEAU	procuration à	Dany DEBAULIEU
Sonya MULLER	procuration à	Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux du 27 janvier et du 21 avril 2020

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

aff n°DEL2020_085 : Modalités exceptionnelles d'organisation de la séance

Le Conseil Municipal décide d'approuver la tenue de l'assemblée délibérante telle que présentée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_086 : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Actions entreprises à la suite des observations

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport concernant les actions mises en œuvre suite au contrôle de la Chambre régionale des Comptes.

aff n°DEL2020_087 : Exercice 2019 - Approbation du Compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal

Le Conseil Municipal décide

- d'approuver les opérations de l'exercice 2019 et d'attester de leur concordance avec le compte administratif 2019 tels qu'ils figurent dans le tableau annexé.
- d'arrêter et d'approuver les résultats de l'exercice 2019 du Budget Principal et des Budgets Annexes tels qu'ils figurent dans le tableau annexé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_088 : Exercice 2019 - Approbation du Compte administratif - Budget principal et Budgets annexes

Après avoir constaté le retrait de Monsieur le Maire au moment du vote, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le Compte administratif 2019 présenté par Monsieur le Maire et de constater la parfaite concordance des résultats avec ceux du Compte de Gestion
- d'arrêter les dépenses et recettes de l'exercice exécutées en 2019 aux montants suivants pour le budget principal et ses budgets annexes.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes DEBAULIEU, TOURNEPICHE, CURVALE, DESPAGNE, MULLER et MM. DUBOS, SARRAT, DESPUJOLS, SAINT-PASTEUR, GUILLEMOTEAU et HAURIE votent contre.

aff n°DEL2020_089 : Contrat de Ville 2015/2022 de la Métropole bordelaise - Convention territoriale de Pessac - Programmation annuelle d'actions 2020

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la Programmation d'actions 2020 de la Convention territoriale de Pessac du Contrat de Ville de la Métropole bordelaise,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette programmation,
- de verser aux porteurs des actions la part Ville des subventions Politique de la Ville selon le tableau de programmation annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_090 : Exercice 2020 - Répartition n° 2 des crédits de subventions

Le Conseil Municipal décide de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. SARRAT ne prend pas part au vote.

aff n°DEL2020_091 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation et le suivi pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire Georges Leygues – Relance d'une consultation pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue d'un Marché Global de Performance

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une nouvelle procédure en appel d'offres ouvert pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en charge d'accompagner la Ville dans la finalisation du programme de restructuration de l'école et la conclusion d'un Marché Global de Performance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_092 : Adhésion de la Ville de Pessac à un groupement de commandes pour l'achat de livres scolaires

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'intégration par la Ville du groupement de commandes pour l'achat de livres scolaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ainsi que tous les autres documents notamment les avenants à la convention constitutive du groupement en cas de nouvelle adhésion ou de retrait.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_093 : Régime indemnitaire des agents - Extension du RIFSEEP

Le Conseil Municipal décide :

- de dire que les dispositions de la délibération du 7 novembre 2016 portant régime indemnitaire des agents de la mairie de Pessac s'appliquent aux agents des cadres d'emplois des ingénieurs, des techniciens, des éducateurs de jeunes enfants compter du 1^{er} juin 2020

- de dire que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est appliqué comme suit :

La répartition des postes des agents dans les différents groupes est organisée sur la base du niveau hiérarchique de ces postes.

Les montants maximums de l'IFSE et du CIA sont les suivants :

Cadre d'emplois des ingénieurs

Texte de référence : arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les ingénieurs territoriaux.

Le cadre d'emplois des ingénieurs est réparti en 3 groupes de fonctions.

Groupes de fonctions	Montants plafonds annuels de l'IFSE		Montants plafonds annuels de CIA	Définitions des postes et niveaux hiérarchiques correspondant
	Non logé	Logé		
Groupe 1	36 210€	22 310€	6 390€	Directeur général des services NH6 Directeur général adjoint des services NH6 Adjoint au DGA NH5 Agent NH5 après REP
Groupe 2	32 130€	17 205€	5 670€	Directeur NH5 Agent NH4 après REP
Groupe 3	25 500€	14 320€	4 500€	Responsable de service NH4

Cadre d'emplois des techniciens

Texte de référence : arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les techniciens territoriaux.

Le cadre d'emplois des techniciens est réparti en 3 groupes de fonctions.

Groupes de fonctions	Montants plafonds annuels de l'IFSE		Montants plafonds annuels de CIA	Définitions des postes et niveaux hiérarchiques correspondant
	Non logé	Logé		
Groupe 1	17 480€	8 030€	2 380€	Responsable de service NH4 Agent NH3 après REP
Groupe 2	16 015€	7 220€	2 185€	Responsable de secteur NH3 Agent NH2 après REP
Groupe 3	14 650€	6 670€	1 995€	Sans encadrement NH2

Les dispositions transitoires figurant à la section F – Filière technique de la délibération du 7 novembre 2016 portant régime indemnitaire des agents de la Mairie de Pessac deviennent sans objet et sont donc abrogées.

Cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives :

Texte de référence : arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les conseillers des activités physiques et sportives territoriaux.

Le cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives est réparti en 2 groupes de fonctions.

Groupes de fonctions	Montants plafonds annuels de l'IFSE		Montants plafonds annuels de CIA	Définitions des postes et niveaux hiérarchiques correspondant
	Non logé			
Groupe 1	25 500€		4 500€	Directeur NH5 Agent NH4 après REP
Groupe 2	20 400€		3 600€	Responsable de service NH4

Les dispositions transitoires figurant à la section C – Filière sportive de la délibération du 7 novembre 2016 portant régime indemnitaire des agents de la Mairie de Pessac deviennent sans objet et sont donc abrogées.

Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants:

Texte de référence : arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les éducateurs de jeunes enfants territoriaux.

Le cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants est réparti en 3 groupes de fonctions.

Groupes de fonctions	Montants plafonds annuels de l'IFSE	Montants plafonds annuels de CIA	Définitions des postes et niveaux hiérarchiques correspondant
	Non logé		
Groupe 1	14 000€	1 680€	Directeur NH5 Agent NH4 après REP
Groupe 2	13 500€	1 620€	Responsable de service NH4
Groupe 3	13 000€	1 560€	Sans encadrement NH3

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_094 : Décret n°2020-570 du 14 mai 2020 - Prime exceptionnelle pour les agents territoriaux de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

- de dire que le montant maximum de la prime exceptionnelle instituée par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 sera de 700 € pour les agents de Pessac pour la période comprise entre le 16 mars et le 10 mai 2020.
- de dire que le montant journalier de la prime exceptionnelle est de 25 €
- de dire que les agents présents dans les services et les agents travaillant à distance qui ont connu un surcroît de travail significatif perçoivent cette prime exceptionnelle.
- de dire que les crédits nécessaires pour financer le versement de cette prime seront imputés au chapitre 012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_095 : Gestion du frigo anti gaspi - Convention avec Epi'Sol

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention liant la ville et l'association EPI'SOL,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à EPI'SOL sous forme de subvention les frais de fourniture d'électricité,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_096 : Centre équestre de Romainville - Procédure d'aménagement d'une carrière équestre

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de défrichement relative à l'aménagement d'une carrière équestre et de ses abords.

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, TOURNEPICHE, DESPAGNE, MULLER et de MM. DUBOS, DESPUJOLS, SAINT-PASTEUR, GUILLEMOTEAU et HAURIE.

Mme CURVALE et M. SARRAT votent contre.

aff n°DEL2020_097 : Convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Pessac et l'association territoire et innovation (ATIS) - années 2020/2022

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Pessac et ATIS (Association Territoires et Innovation Sociale) pour la période 2020/2022
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et les avenants se rapportant à ce projet,
- d'autoriser le versement à ATIS d'une subvention annuelle de 5 000 € au titre des exercices 2020, 2021 et 2022,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_098 : Convention relative à l'octroi d'une subvention FSE pour le projet "Accompagnement renforcé à l'emploi et à la formation" pour l'année 2020

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet et le plan de financement ?
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'octroi du FSE et tous les documents se rapportant à ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_099 : Stade nautique et Piscine Caneton - Tarifs 2020/2021

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs annexés proposés par la société GAIA pour le Stade nautique à compter du 1^{er} juin 2020,
- d'approuver les modalités d'inscription et les tarifs annexés de la piscine Caneton à compter du 1^{er} septembre 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents permettant leur mise en œuvre,

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme CURVALE

aff n°DEL2020_100 : Crise sanitaire et sociale due au COVID19 – Aide aux familles – Révision exceptionnelle de la grille tarifaire de la restauration scolaire

Le Conseil Municipal décide d'approuver la révision exceptionnelle de la grille tarifaire 2019/2020 pour la restauration scolaire et ses conditions d'application.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_101 : Services de restauration scolaire, des accueil péri et extrascolaires de la Ville de Pessac – Tarifs 2020/2021

Le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs 2020/2021 des services de restauration scolaire, des accueil péri et extrascolaires et leurs conditions d'application à compter de la rentrée scolaire 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_102 : Accueil de Loisirs (ALSH) « Périscolaire » - Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service Accueil de Loisirs (ALSH) « Périscolaire » allant jusqu'au 31 décembre 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_103 : Réalisation de la 23ème édition des Vibrations Urbaines

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la réalisation de la 23^{ème} édition du festival Vibrations Urbaines,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions permettant la bonne réalisation de cette édition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenariats, aides et subventions auprès des différents partenaires institutionnels et privés permettant la mise en œuvre de cette édition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19H30.